DOIT-IL RATTRAPER LES PRIÈRES DÉLAISSÉES DURANT SA JEUNESSE ?

Publié par Cheikh Salih Al-Fawzan. Publié dans Prière

Doit-il rattraper les prières délaissées durant sa jeunesse ?
Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.

Télécharger | 00min 56

Question :
J'étais un jeune insouciant durant ma jeunesse, j'ai alors délaissé la prière pendant six mois. Allah m'a fait grâce en me guidant et m'accordant la droiture et l'assiduité aux prières en leurs temps. Dois-je rattraper les prières que j'ai délaissées au début de ma vie ? Et les prières se rattrapent-elles ?

Réponse :

L'avis authentique et prépondérant est que la prière délaissée volontairement ne se rattrape pas. L'homme doit seulement se repentir et être assidu à la prière durant le restant de sa vie. La prière qui se rattrape est seulement celle manquée à cause de l'oubli ou du sommeil. Celle-ci se rattrape : « **Quiconque oublie une prière, ou dort durant celle-ci, qu'il l'accomplisse dès lors qu'il s'en rappelle et il n'a d'autre expiation que ceci.** » Et il n'a pas mentionné celui qui l'a délaissée volontairement.

[Fin de la réponse de Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan, qu'Allah le préserve]

Traduit et publié par an-nassiha.com

Source : http://www.alfawzan.af.org.sa/node/154114